

enthousiasme les âmes que l'éloquence chrétienne a convaincus.

Pour atteindre ce beau résultat, il faut de toute nécessité, que tout le peuple puisse chanter les refrains.

Mais auparavant il y a un travail à faire : il faut apprendre au peuple à chanter ; le chant populaire pas plus que le chant artistique ne s'improvise. Si l'on ne se donne pas la peine de l'exercer, il sera toujours mal rendu. Sachons choisir ceux que le peuple peut rendre sans difficulté. Que ces cantiques soient à la fois « simples et savants, assez simples pour devenir populaires, assez savants pour satisfaire les oreilles les plus musiciennes ; mélodiques, chantants, bien rythmés, sans rien de profane ni rien d'austère ; lyriques, mais d'une inspiration contenue ; d'une harmonie facile, correcte, irréprochable ; d'une poésie sans prétention, sans rigorisme et sans banalité ; être des cantiques dialogues enfin, c'est-à-dire comprenant tous un *chœur* pour la *nef* ou la *communauté*, et un *solo* pour les *voix plus exercées*, — tout cela avec l'observation rigoureuse des règles de l'accentuation, de telle sorte que la mélodie puisse s'adapter à toutes les strophes sans nécessiter aucun changement dans la composition de la mesure : tel est l'idéal d'un *manuel populaire et pratique, attendu partout*.

Mais, sous prétexte de ne pas innover, il ne faut pourtant pas embaumer et éterniser, comme chants religieux, de vieux airs de ballet, des scies politiques, ou des refrains du Cavreau, des couplets ultra-archaïques, en retard de cent ou deux cents ans sur la poésie classique courante, au point de paraître unanimement, même aux populations des campagnes, indignes de nos offices. C'est là, avec toutes ces productions hybrides, so-disant religieuses, mais, en réalité, profanes, trop facilement accueilliées dans nos églises, ce qui a contribué à discréditer le cantique et l'a fait tenir en suspicion par tous les hommes de goût, filèles et pasteurs. Il est temps de le remettre en estime et de lui rendre la place qui lui est due, « la place d'honneur après le chant liturgique », dit Mgr Gay. Les plus rigoristes ne demandent qu'à la lui accorder, à la condition qu'il en soit digne. De l'aveu de tous, la réforme est plus qu'urgente. Puisqu'on la veut, il faut bien la tenter, donc innover dans une certaine mesure. » (Voir A. Gravier, ch. hon. de Saint-Dié.)